

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE

Le 4 septembre 2015 à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal,

Sous la présidence de **Monsieur REGORD Henri, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/08/2015

PRESENTS : Mesdames DELEU Françoise, DESCOINS Sylvie, FABREGOUL Liliane, JUANABERRIA Anne-Marie, Messieurs CAMBOULIVES Roland, DELMAS Guillaume, FABRE René, GOUBY Henri (Sylvain), HAMELLE Patrick, MARMUS Joseph, REGORD Henri, VIALA Daniel.

PROCURATIONS : Madame MASSON GALLEAN Aurélie a donné procuration à Monsieur REGORD Henri, Monsieur GRAZIANI Jean-Pierre a donné procuration à Monsieur FABRE René, Monsieur ANDRE Pierre a donné procuration à Monsieur VIALA Daniel

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Sylvain GOUBY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire redit au conseil que les comptes rendus des séances sont envoyés aux conseillers par voie électronique et que sans observation dans les dix jours, ceux-ci sont considérés comme adoptés. Sans observation reçue, le compte-rendu du conseil du 27 juillet 2015 est adopté.

Monsieur le Maire fait part au conseil des informations ou courriers suivants :

- **Projet d'installation de la 13^{ème} Demi Brigade de la Légion Etrangère sur le Camp du Larzac** : le Maire explique que cette implantation devrait avoir un réel impact démographique et économique sur le territoire du Larzac et des vallées. Il demande aux conseillers de travailler dès à présent sur le recensement de logements susceptibles d'être vacants et destinés à la location afin d'accueillir d'éventuels nouveaux habitants.
- **Projet de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPcv)** : Ce projet élaboré par la Communauté de Communes Larzac et Vallées a été retenu en février dernier parmi les candidatures au projet national de « territoire à énergie positive en devenir ». Il s'agit pour la communauté de communes Larzac et vallées de contribuer efficacement à la baisse de la consommation d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne pour la transition énergétique. Sur le territoire, seraient concernés notamment :
 - Le projet de microcentrale sur le Durzon à Nant
 - Un programme de rénovation énergétique des bâtiments publics
 - Un projet de méthanisation à La Cavalerie
- **Aménagement de la cour de l'école** : Monsieur le Maire communique le plan croquis qui figure la création d'un parcours ludique dans la cour de l'école et précise que Monsieur MARMUS, adjoint en charge des travaux, a participé avec l'équipe technique municipale au tracé sur le sol et à la peinture du parcours et du mini terrain de basket afin que tout soit prêt pour la rentrée des élèves.
- **Le 30 juillet dernier a eu lieu en mairie une réunion initiée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne** regroupant Aveyron Ingénierie, l'Agence Régionale de la Santé, la Police de l'Eau et le Parc Naturel Régional des Grands Causses dans le cadre du classement UDAF (unité de distribution à fiabiliser) de la ressource Dourbie, du fait de la forte variation de qualité et la forte population desservie. Ce classement implique que les aménagements en lien avec l'amélioration de la situation de la Dourbie sont une priorité, au vu des enjeux de la réglementation. Un état des lieux des unités de distribution d'eau potable est établi et la mise en place des périmètres de protection des captages réaffirmée. En outre a été abordé le problème de la distribution de l'eau potable au Coulet- réseau privé- dont les analyses sont souvent non conformes à la potabilité et dont la gestion doit être réétudiée.
- Monsieur le Maire fait part au conseil de sa rencontre le 29 juillet dernier avec Monsieur Jean-Noël BILLET de la Direction Départementale des Territoires- service de Police de l'Eau- missionné par Monsieur le Préfet de l'Aveyron pour une prise d'information concernant la problématique de la **pétition des habitants du hameau de Seingleys** pour le raccordement de leurs eaux usées sur la station d'épuration du bourg (voir compte rendu du conseil municipal du 24

juillet 2015). Lecture est faite par le Maire de la lettre en date du 04 août 2015 adressée par la DDT de l'Aveyron pour compte rendu de cette rencontre précisant qu'un courrier signé par le Préfet sera prochainement adressé à Monsieur André LAFONT représentant et rapporteur des pétitionnaires.

- **Monsieur le Maire fait ensuite part au conseil d'un courrier (lettre recommandée avec avis de réception) adressé par les habitants du hameau de la Brunellerie** confirmant la demande faite par Monsieur Jean-Régis BONNEVIALE lors d'un rendez-vous en mairie le 11 août 2015. Lors de cet entretien, Monsieur Jean-Régis BONNEVIALE réaffirmait la volonté première des habitants de la Brunellerie de réaliser, sous maîtrise d'œuvre du PNRGC et sous maîtrise d'ouvrage d'une Association Syndicale, un assainissement non collectif regroupé. L'étude préalable du PNRGC fait apparaître un nombre de 37 équivalents habitant. Le seuil de 20 équivalents habitant étant largement dépassé, la maîtrise d'ouvrage relève obligatoirement de la collectivité.

Dès lors, sur proposition du Maire, le conseil municipal décide d'inscrire au budget assainissement de l'année 2016 le financement d'une étude globale des opérations d'assainissement des hameaux de Seingleys et de la Brunellerie puis en fonction du coût des travaux de déterminer la priorité et le calendrier des opérations. Il semble opportun de profiter de ces travaux pour confier au SIEDA une étude du coût des travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité et téléphone).

- **Monsieur le Maire fait ensuite lecture d'un courrier de Monsieur Charles RAYNAL** au sujet : (1) de la communication de documents administratifs relatifs aux fiches d'analyses des équilibres financiers fondamentaux de la commune, (2) au contrat de bail de Monsieur Pascal NAHON et (3) à l'inscription de Jean Julien de LASALLE sur le monument aux morts de la commune. Monsieur le maire précise au conseil qu'il recevra Monsieur Charles RAYNAL le lundi 7 septembre 2015 à 9 heures et que concernant le troisième point, s'étant rapproché de la famille, il fait lecture du courrier adressé par le Général de corps d'armée (2^S) Louis Marie CHEVRE.

1 – DELIBERATION 1 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PAS DU CAYLA

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n° 8 du Conseil Municipal du 6 novembre 1998 décidait de la création d'un budget annexe pour la réalisation d'un lotissement communal dénommé « lotissement du Pas du Cayla ». Les travaux de viabilité du lotissement étant achevés, il y a lieu de procéder à la clôture du budget annexe. La délibération n° 6 du Conseil Municipal du 14 avril 2012 a adopté le compte administratif du budget annexe du lotissement du Pas du Cayla de l'année 2011, et l'ensemble des écritures comptables et budgétaires se rapportant à l'opération ont été passées et décrites dans la comptabilité du budget annexe créé spécifiquement pour cette opération de lotissement. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de clôturer le budget annexe dénommé "Lotissement du Pas du Cayla".

Delibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 – DELIBERATION N°2 : SUPPRESSION POINT DE CAPTAGE DU COULET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune assure le suivi sans facturation d'une unité de distribution située au lieu-dit « le Coulet » qui est en réalité un captage privé sur lequel se piquent plusieurs habitations par un réseau individuel. Le Coulet compte un habitant permanent. Cette source ne permet pas à ce jour d'assurer une alimentation correcte et de qualité. Les contraintes d'exploitation liées à ce captage impliquent l'arrêt de la production d'eau potable sur cette source. Il serait souhaitable d'envisager l'abandon de cette source au profit du captage au lieu-dit de « La Pierre Plantée ». Monsieur le Maire rappelle que la distribution d'eau potable est une compétence communale, en conséquence, les habitants desservis par ce captage seront avisés et bénéficieront de la distribution d'eau embouteillée en remplacement. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'arrêter la production d'eau potable au captage dit « le Coulet ».

Delibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 – DELIBERATION N°3 PLAN DE FINANCEMENT EQUIPEMENT D'AUTO-SURVEILLANCE DE LA STATION D'EPURATION ET DEVERSOIRS D'ORAGE

Monsieur le Maire expose que dans un objectif de préservation de la qualité des milieux aquatiques, l'agence de l'eau a prévu de poursuivre son effort dans le domaine de la lutte contre la pollution domestique, notamment pour développer la connaissance des rejets par temps de pluie. En 2014, la Direction Départementale des Territoires (DDT) rappelait à la commune par courrier les obligations réglementaires en matière d'auto-surveillance des déversoirs d'orage des

stations d'épuration de plus de 2000 équivalents habitant ainsi que les conséquences du non respect de ces obligations au 31 décembre 2015 dans l'analyse de la conformité au titre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines.

Dès 2016, l'absence d'équipement de déversoirs d'orage pourra avoir des conséquences sur le montant de l'aide à la performance épuratoire calculée par l'Agence.

Pour aider les collectivités concernées, le Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau vient de décider d'un dispositif d'aide exceptionnel et de financer, en subvention et à hauteur de 70%, la réalisation des études et des travaux nécessaires à la mise en place de cette auto-surveillance. Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité auprès de du cabinet A2E un devis estimatif des travaux.

Considérant que, pour compléter les dossiers de demande de subventions concernant ces travaux d'équipement, il y a lieu d'établir un plan de financement comme suit :

	Dépense	Recette
Montant total HT	40 500.00€	
Aides Agence de l'eau 70%		28 350.00€
Aides Conseil Général 10%		4 050.00€
Coût à charge de la collectivité HT	8 100.00 €	
Coût à charge de la collectivité TTC	16 200.00 €	

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**4- DELIBERATION N°4
PORTANT ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE COORDONNE PAR LE SIEDA POUR
L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – PERIODE 2016/2019**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de l'Aveyron – SIEDA – a décidé de proposer, par une délibération du 04 juin 2015, aux collectivités qui le souhaitent, de procéder à la création d'un groupement de commandes dans le cadre de l'entretien des installations d'éclairage public.

Les prestations à réaliser par le titulaire du marché seront réparties dans trois domaines d'interventions distincts :

- 1 - Entretien des installations d'éclairage public de la commune
- 2 - Renouvellement des luminaires vétustes énergivores – sécurité électrique
- 3 - Optimisation énergétique des équipements

Le premier domaine d'intervention – 1 - concernant l'entretien des installations d'éclairage public de la commune consiste à effectuer l'entretien et l'exploitation des installations communales d'éclairage public afin de les maintenir dans un parfait état de fonctionnement sur la durée du contrat. L'entreprise retenue pour l'entretien sur notre commune assurera :

- la maintenance préventive en remplaçant les sources lumineuses en fin de vie
- la maintenance curative en respectant des délais d'intervention définis (48 heures ouvrables pour un groupe de points lumineux supérieur ou égal à 5 et les interrupteurs et armoires de commande en panne/ 5 jours ouvrables, pour les autres cas)

Pour la réalisation de cette prestation la commune perçoit une subvention de 30 % sur le montant total de l'entretien.

Le second domaine d'intervention – 2 - concerne le renouvellement des luminaires vétustes et énergivores – Sécurité électrique, c'est-à-dire :

- Renouveler en priorité les luminaires existants vétustes et énergivores équipés de sources aux ballons et tubes fluorescents
- Renouveler les armoires et tableaux de commande vétustes et présentant un risque électrique vis-à-vis des tiers.
- Renouveler ou installer les boîtiers de raccordement électriques défectueux ou manquants sur les luminaires existants.

L'optimisation énergétique des équipements est le troisième domaine d'intervention – 3 - qui consiste à :

- Optimiser dans la mesure du possible (à voir au cas par cas) la puissance installée des luminaires existants
- Optimiser la durée de fonctionnement des installations existantes par la mise en place d'interrupteur de commande astronomique.

Ces deux derniers champs d'interventions (points 2 et 3) feront l'objet d'une pré-étude de faisabilité par les services du SIEDA et d'une validation obligatoire de la commune afin que cette dernière, qui est maître d'ouvrage du réseau d'éclairage public, puisse planifier et prévoir les investissements à inscrire à son budget. Le SIEDA, sur tous les volets

renouvellement des luminaires vétustes et énergivores – Sécurité électrique et optimisation énergétique des équipements, accompagne techniquement et apporte 60% de subvention plafonnée à 350 € par luminaire sur le montant HT des travaux, la commune prend en charge les montants restant.

L'ensemble de ces éléments est repris dans la convention de groupement de commande dans laquelle le SIEDA se propose d'être le coordonnateur du groupement de commande, à ce titre, il aura la charge, comme défini dans la convention de groupement de commande, de signer le marché, de le notifier et de l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Il est demandé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commandes pour l'entretien des installations d'éclairage public et le renouvellement des luminaires vétustes énergivores, la sécurité électrique ainsi que l'optimisation énergétique des équipements.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés

**5- DELIBERATION N°5
CONVENTION DE PARTENARIAT 2015
SAGE TARN AMONT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, est responsable de la gestion équilibrée et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques et il fait lecture du courrier du président du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, structure porteuse du SAGE et du contrat de rivière, et sa proposition de signer une convention pour l'animation 2015 du SAGE et du contrat de rivière Tarn-amont. Il propose de signer la convention de partenariat pour l'animation 2015 du SAGE et du contrat de rivière Tarn-amont entre la commune et le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**6 – DELIBERATION N°6
DOMAINE DES FADARELLES – EXONERATION-**

Monsieur le Maire informe le conseil et fait lecture d'une lettre en date du 10 août 2015 adressée par Madame Martine FARINE, gestionnaire du village de vacances « Domaine des Fadarelles » du hameau du Viala. Dans ce courrier, elle fait état d'une part du conséquent investissement financier des travaux réalisés début 2015 pour la réhabilitation intérieure des chalets, d'une saison mitigée et d'autre part de son intention de poursuivre l'opération d'investissement par la réfection, à l'automne, des toitures en très mauvais état de 4 chalets. A ce titre, elle sollicite de la commune une exonération exceptionnelle du loyer annuel de 2500 € pour l'année 2015 qui lui permettrait de voir aboutir son projet. Le Maire demande au conseil de se prononcer et d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle et pour la seule et unique année 2015 l'exonération du loyer annuel.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Joseph MARMUS - Premier Adjoint au maire - dit au conseil que la directrice de l'école demande la mise à disposition du jardin supérieur de Noria pour être cultivé avec les élèves. Monsieur le Maire précise que cela a déjà été fait dans les années 2009-2010 et émet avec l'accord du conseil un avis favorable.

Monsieur Joseph MARMUS porte à la connaissance du conseil la demande de mise à disposition d'un local à destination de bureau et d'entrepôt de matériel par l'Association « Trail du Roc de la lune ». Il informe également le conseil des travaux en cours à la gendarmerie et plus précisément sur la reprise du câblage de l'interphone qui ne fonctionnait plus.

Monsieur Daniel VIALA demande si le terrain à l'entrée du village (derrière l'ancien garage Citroën) appartient à la commune et dans l'affirmative si celui-ci pourrait être utilisé comme parking lors de la période estivale, à forte affluence. Monsieur le Maire répond que l'idée est envisageable. Concernant l'attractivité touristique, monsieur VIALA propose que le petit patrimoine de la commune (lavoir, four à pain...) soit inclus prochainement dans un programme de rénovation. Monsieur le Maire adhère totalement à cette idée et précise que la rénovation du petit patrimoine est de compétence intercommunale et fait l'objet d'une ligne inscrite au budget de la Communauté de Communes. Il faut faire une consultation des artisans, établir des devis et constituer un dossier avec plan de financement pour demander des participations financières.

Monsieur Daniel VIALA demande si la licence IV propriété de la commune pour Noria peut être transférée au comité des fêtes lors de la fête votive. Monsieur le Maire souhaite réunir tous les éléments juridiques et réglementaires avant d'inscrire cette question à l'ordre du jour du conseil municipal.

Madame Anne-Marie JUANABERRIA demande l'autorisation de poser un passage canadien sur le chemin communal des Crozes-Bas et des Crozes-Hauts. Monsieur le Maire rappelle que cette voie est de compétence intercommunale et que la demande doit être adressée à la Communauté de Commune Larzac et Vallées.

Monsieur Patrick HAMELLE demande que les caniveaux de Seingleys soient nettoyés. (communauté de communes)

Monsieur Roland CAMBOULIVES rapporte qu'un chien errant type border collie se trouve actuellement sur la commune. Il demande si le poteau téléphonique inutilisé du Viala, face à Monsieur FOURNIER, peut être enlevé, et s'il peut être rajouté aux séparations du boudrome. Dernier point qu'il souhaite rajouter, il propose que soit étudié le prochain financement de restauration du vitrail au-dessus de la porte de l'église. Le maire répond : sur l'enlèvement des poteaux, entreprise SDEL ; sur le vitrail voir en fin d'exercice financier quelles sont les possibilités d'autofinancement après dépôt d'un dossier de demande de participation financière.

Madame Liliane FABREGOUL tient à faire remarquer que l'organisation du Noël des Aînés doit être prochainement discutée.

Madame Françoise DELEU attire l'attention sur le garage au fond de la cour du bâtiment des aînés, qui n'est pas entretenu et recouvert de mauvaises herbes. Elle fait remarquer que la fuite d'eau au local des aînés est toujours présente malgré l'intervention de l'agent technique.

Monsieur Sylvain GOUBY demande si les pommes de la colonie Sainte Bernadette peuvent être ramassées. Monsieur le Maire propose que les enfants de l'école profitent des fruits pour le goûter ou la fabrication de pâtisseries à l'école..

Monsieur Daniel VIALA demande aux conseillers municipaux de se mobiliser pour l'organisation du marché de la Gastronomie les 3 et 4 octobre prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.